

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JUIN 2014**

Président : B. JACQUEMARD

Secrétaire de séance : E. GUYOT

Etaient présents : B. JACQUEMARD, M. BOULAY, P. BOULET, M. GIRARD, E. GUYOT, E. HUOT-MARCHAND, B. LLORET, A. MARIAUD, A. MAZINGUE-DESAILLY, C. MONIS ARRAIOL, A. PINCHEMAILLE, J. VILLALON, B. VIOLETTE, E. WERFELI.

Absent excusé : R. PESCHEUX pouvoir à B. JACQUEMARD

La séance est ouverte à 20 H 50.

Le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de retirer de l'ordre du jour le point suivant :

- Ouverture d'un poste saisonnier CDD pour les services techniques

ADOPTE à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ADOPTE la décision modificative n° 1 – commune

LE CONSEIL MUNICIPAL, 14 voix POUR, une ABSTENTION,

DECIDE de demander à nouveau le report de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2015,

LE CONSEIL MUNICIPAL, 12 votes POUR, 3 ABSTENTIONS,

DECIDE la création de 3 postes de conseillers délégués supplémentaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL, 13 voix POUR, 2 ABSTENTIONS,

DECIDE de répartir, à compter du 1^{er} juillet 2014, les indemnités du maire, des Adjoints au Maire et des conseillers délégués comme suit :

- pour le Maire : 36,26 % de l'indice brut 1015
- pour les Adjoints : 10,78 % de l'indice brut 1015
- un conseiller délégué : 8 % de l'indice brut 2015

- 4 conseillers délégués : 5,39 % de l'indice brut 1015

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DESIGNE Maurice BOULAY coordonnateur communal dans le cadre du recensement de la population,

DESIGNE les représentants aux commissions thématiques du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse,

DESIGNE les membres des commissions de la Communauté de Communes du Pays de Limours,

FIXE les tarifs cantine – étude – garderie – NAP pour l'année scolaire 2014/2015,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la mise à enquête publique en vue de la rétrocession à la commune de la voirie, des espaces verts et réseaux divers des résidences Allée des Blés, Espaces des Trois Quartiers et Allée de Blanzay,

MODIFIE le point n° 4 de la délibération du Conseil Municipal du 3 avril 2014 relative à la délégation à Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

PREND ACTE des dispositions relatives au droit à la formation des élus municipaux.

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00 H 10.

En Mairie, le 23 juin 2014

Le Maire,
Bernard JACQUEMARD